

CONDITIONS GENERALES

1. Principes généraux

- 1.1 Homes Visit est une activité commerciale de Jade Consult sprl, société enregistrée au registre des personnes morales sous le n° d'entreprise BE0811.327.915.
- 1.2 Home visit n'est en aucune façon un agent immobilier Le contrat et les services offerts portent uniquement sur l'organisation de visite d'un bien immobilier qui sera clairement identifié dans le contrat, ainsi que la prise en charge de formalités administratives liées à ces visites, à la demande des clients. A aucun moment Home Visit ne participera à la négociation du prix de vente du bien. Home Visit n'aura donc aucun intérêt personnel, ni droit sur le prix de vente du bien.

2 Les ventes publiques

- 2.1 Ce service est exclusivement réservé aux Études de Notaire reconnues en Belgique
- 2.2 Le contrat est considéré comme conclu dès la réception écrite (mail, fax, lettre) de la mission par Home Visit et confirmation (écrite) de l'étude des dates fixées pour les visites.
- 2.3 Si pour une raison quelconques une partie des visites planifiées de la mission sont annulées ou suspendues à moins de 3 jours ouvrables du début de la 1^{er} visite planifiée, les visites suspendues ou annulées seront facturées de la façon suivante :

Suspension : 50% de la prestation
Annulation : 100% de la prestation

Ces factures seront dues même si des visites nous sont confiés ultérieurement pour le même bien, et ne pourront être déduite de la facturation ultérieure des nouvelles visites confiée.

Ce principe ne s'applique évidemment pas aux visites qui seraient reprises/programmées à la même date et heure que celles programmées initialement.

- 2.4 Si pour une raison quelconques les missions relatives à l'établissement des certificats PEB et électriques qui nous ont été confiées sont annulées moins de 48h avant les dates planifiées pour établir ceux-ci, une facturation forfaitaire de 35€ (par certificat) sera établie pour cette annulation (hors forfait administratif prévu par certificat)
- 2.5 La facturation sera établie à la fin des prestations et sera payable dans les 7 jours de son établissement.

2.6 Un compte rendu des visites sera établi et envoyé de manière hebdomadaire à l'étude sous forme de tableau Excel afin que celle-ci puisse évaluer de l'intérêt sur le bien.